

Résumé de la Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts

24/02/2023

1. PREAMBULE

L'entreprise d'investissement UPTEVIA est susceptible, à l'occasion de la fourniture de services à ses clients¹, d'être confrontée à une ou plusieurs situations de conflits d'intérêts.

UPTEVIA doit prendre les mesures adéquates pour identifier, anticiper et gérer ces situations si elles se présentent, afin (i) d'assurer la protection et la primauté des intérêts des clients y compris leurs préférences en matière d'engagement durable, (ii) de respecter les réglementations européennes applicables, notamment celles relatives aux Abus de Marché (« MAR ») ou aux Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et (iii) d'être en adéquation avec les normes fondamentales d'éthique professionnelle.

A cette fin, UPTEVIA a établi une politique de gestion des conflits d'intérêts, l'a mise en œuvre et veille à la maintenir opérationnelle.

Le présent document en indique l'approche. A noter toutefois qu'il n'a pas de caractère contractuel avec des clients et ne crée pas de droits ou obligations supplémentaires à l'égard de tiers, qui n'existaient pas avant qu'il ne soit mis à leur disposition.

2. DEFINITION DES CONFLITS D'INTERETS

Un conflit d'intérêts est une situation où un acteur a la capacité de faire prévaloir un intérêt sur d'autres intérêts qu'il a le devoir de protéger.

Un intérêt se définit par tout type d'avantage qui peut vraisemblablement accorder un bénéfice ou éviter une perte, pour soi-même ou pour une de ses relations, que ce soit à titre financier, de réputation, professionnel, commercial, personnel, monétaire ou non. De manière générale, un conflit est susceptible d'exister dès lors qu'une situation risque de porter atteinte, directement ou indirectement, aux intérêts d'un client ou d'aller à l'encontre des préférences du client en matière de durabilité.

Les principales catégories de conflits d'intérêts potentiels sont les suivantes :

- les conflits d'intérêts impliquant plusieurs clients,
- les conflits d'intérêts impliquant UPTEVIA et ses clients,
- les conflits d'intérêts impliquant un ou plusieurs collaborateurs d' UPTEVIA et un ou plusieurs clients d'UPTEVIA,
- les conflits d'intérêts impliquant UPTEVIA et un ou plusieurs de ses collaborateurs.
- les conflits d'intérêts internes à UPTEVIA.

¹ Le terme « client » utilisé dans ce document s'entend de toute personne, physique ou morale qui : (i) est en relation directe (les émetteurs) ou indirecte (comme les actionnaires ou investisseurs des émetteurs) ; (ii) est susceptible de nouer des relations commerciales directes ou indirectes ; (iii) agit au nom d'une personne ou d'une entité au sens des points (i) ou (ii) ci-dessus (intermédiaire, bénéficiaire...).

Notons que les situations de conflits d'intérêts peuvent être potentielles (elles sont susceptibles d'arriver mais l'élément déclencheur n'a pas encore eu lieu) ou avérées (elles existent effectivement et ce, de manière continue).

3. IDENTIFICATION DES CONFLITS D'INTERETS

Les équipes métier d'UPTEVIA et les fonctions support, accompagnées par la fonction Conformité, sont responsables de l'identification diligente et permanente des situations génériques qui pourraient conduire à l'apparition d'un conflit d'intérêts dans l'exercice des activités d'UPTEVIA.

La politique de conflits d'intérêt d'UPTEVIA met en œuvre des dispositifs de contrôle interne adéquats afin d'identifier ces situations de conflit d'intérêt. Les comités de validation des nouveaux produits, activités ou transactions ou des entrées en relation et de suivi avec les clients sont aussi l'occasion d'évaluer les risques de situations de conflits d'intérêts. UPTEVIA dispose également de procédures d'alertes permettant aux collaborateurs de signaler s'ils ont détecté une telle situation.

L'inventaire de ces situations de conflits d'intérêt, potentielles ou avérées, est tout d'abord matérialisé dans une Cartographie qui détaille les services et équipes impliquées, ainsi que les mesures permanentes mises en place pour assurer ainsi continuellement la protection des intérêts de ses Clients.

Par ailleurs, un Registre consigne les conflits d'intérêts détectés lors de l'exercice des activités d'UPTEVIA ainsi que les mesures correctives implémentées.

4. DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Les mesures et les contrôles adoptés par UPTEVIA comprennent, entre autres :

- un dispositif de formation à l'attention des collaborateurs permettant de s'assurer qu'il possèdent les connaissances et les compétences nécessaires satisfaisant aux exigences réglementaires et légales ainsi qu'aux normes d'éthique professionnelle, afin notamment de comprendre, reconnaître et prévenir tout conflit qui pourrait se présenter,
- une politique relative aux cadeaux et avantages, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs et qui interdit de recevoir ou offrir des cadeaux d'une valeur supérieure à un certain montant,
- le maintien d'un dispositif de contrôle sur, : (i) les mandats externes détenus par les employés du groupe en leur capacité personnelle ou professionnelle, (ii) certains « titres de valeurs mobilières », les opérations portant sur ces titres faisant alors l'objet d'un examen attentif, (iii) les membres du personnel « sensibles » ou « initiés » du fait de leur accès à des informations confidentielles ou privilégiées,

- une politique relative aux transactions personnelles des collaborateurs, afin de s'assurer que les informations confidentielles obtenues dans le cadre de leur activité professionnelle ne sont pas utilisées à leur avantage, un processus de recrutement du personnel fondé notamment sur des principes de neutralité, d'objectivité et de non-discrimination, afin d'éviter toute considération d'ordre personnel et assurer une gestion impartiale et loyale les recrutements,
- une politique de rémunération, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, visant à s'assurer que le mode de rémunération des collaborateurs ainsi que leur rattachement hiérarchique ne conduisent pas, directement ou indirectement, à des situations de conflits d'intérêts potentiels, biaisant la fourniture de certains services,
- un processus de sélection des prestataires permettant d'assurer la qualité des prestations rendues dans l'intérêt des clients et le respect de l'intégrité du marché,
- des dispositions organisationnelles permanentes, telles que la séparation physique d'équipes ou la ségrégation des accès aux applications et systèmes d'information avec des habilitations différenciées, si certaines situations de conflits d'intérêts existent entre des activités ou lors de transactions,
- un processus de remontée aux personnes appropriées (y compris la Direction), dès qu'un conflit d'intérêts a été identifié

Ces principes sont par ailleurs rappelés dans le Code de Conduite d'UPTEVIA porté à la connaissance de l'ensemble des collaborateurs.

Lorsque UPTEVIA estime que les dispositions organisationnelles ou administratives prises ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts d'un client sera évité, elle informe clairement ce client, avant d'agir en son nom, de la nature générale et/ou de la source de ces conflits d'intérêts. Cette information est communiquée au client sur un support durable et de manière suffisamment détaillée pour que le client puisse prendre une décision en connaissance de cause.

UPTEVIA revoit la procédure de prévention et gestion des conflits d'intérêts *a minima* une fois par an.

« Les informations, opinions et évaluations contenues dans le présent document (les informations) sont jugées fiables mais Uptevia ne garantit ni leur exhaustivité ni leur exactitude.

Ces informations sont émises par Uptevia et peuvent être modifiées sans préavis.

Uptevia ne saurait être tenu responsable de toute erreur, omission ou opinion contenue dans ce document. Ce document ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente d'un quelconque instrument financier. Afin d'éviter toute ambiguïté, toute information contenue dans le présent document ne saurait constituer un accord entre les parties. Des informations supplémentaires pourront être fournies sur demande.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679, selon la nature des traitements de vos données à caractère personnel concernés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition concernant vos données personnelles. Pour en savoir plus sur le RGPD, sur le détail des finalités de traitement et la conservation de vos données par Uptevia dans le cadre de ses activités, consultez notre notice d'information sur la protection des données [Notice Protection des Données - Uptevia.](#) »